

Planification financière individualisée Analyse et approche globales

Financer sa retraite par des prestations sous forme de rentes ou de capital, amortir son bien immobilier ou constituer de nouvelles hypothèques, telles sont entre autres les questions qu'il convient de traiter de manière globale plutôt que de façon isolée. En effet, ces paramètres individuels devraient être soigneusement étudiés tant il est vrai que tout est lié, en particulier les questions d'ordre fiscal ou encore en matière successorale.

Concrètement, tout un chacun après avoir cerné ses besoins avec dans l'idéal un conseil personnalisé de spécialistes en planification financière, devra ainsi déterminer quel serait l'impact de ses choix sur le long terme. Il s'agit notamment de définir quand et comment prendre son 2ème et/ou 3ème pilier, ceci en particulier pour des questions d'imposition des rentes, respectivement du capital. Le "planificateur financier" devra alors se livrer à des calculs compliqués pour effectuer des projections allant jusqu'à un âge avancé des personnes conseillées.

Il va donc de soi qu'une planification financière est une option capitale et qu'elle doit être effectuée de manière professionnelle. Ce type de conseil très personnalisé ne s'adresse pas seulement aux personnes proches de la retraite, contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser. Idéalement, il vaudrait mieux "piloter" son patrimoine tout au long de sa carrière professionnelle, voire même au-delà. Consciente des enjeux et du service qui pourrait être offert à ses membres, la FMEF planche actuellement sur une solution en lien notamment avec l'évolution du statut des caisses de pensions.

Donc affaire à suivre...

[Lire le dossier paru dans le livret spécial du quotidien LE TEMPS \(LT - 13 mai 2008\)](#)

[Lire l'enquête comparative sur le marché de l'offre en Suisse \(LT - 13 mai 2008\)](#)